

Un plan d'action de l'UE pour les réseaux en faveur d'une transition énergétique juste : recommandations communes de la FSESP et d'industriAll Europe

Les syndicats européens des secteurs de l'énergie et de l'industrie, représentés par la FSESP et industriAll Europe, réclament une stratégie européenne ambitieuse pour les réseaux, qui reconnaisse le rôle crucial des travailleurs dans l'entretien, la modernisation et le développement des infrastructures électriques européennes. Cette stratégie comporte des défis colossaux, notamment en termes d'enjeux économiques (stratégie d'investissement, financement, budgets, tarification, etc.), d'exigences de planification nationale, d'efforts en recherche et développement, et surtout en termes d'investissement dans les ressources humaines pour garantir une main d'œuvre qualifiée et suffisante, tout en maintenant des emplois de qualité à tous les niveaux (exploitation, maintenance, ingénierie, production, réalisation, etc.) L'accès à une énergie abondante, stable et décarbonée à des prix abordables doit être un droit pour tous et est indispensable pour les processus de production de l'industrie à forte intensité énergétique. Par conséquent, une transition énergétique juste ne peut se faire sans la garantie d'une infrastructure de réseau adéquate à la hauteur des objectifs énergétiques et climatiques de l'UE.

Nous saluons le plan d'action de l'UE pour les réseaux et ses 14 mesures clés, présentés par la Commission européenne en novembre 2023. Cependant, même si la Commission reconnaît le manque de travailleurs qualifiés comme étant un véritable défi, nous regrettons le peu d'attention qu'elle accorde aux besoins et aux mesures nécessaires pour promouvoir une main d'œuvre qualifiée et des emplois de haute qualité dans le secteur. Les travailleurs attendent une stratégie cohérente soutenue par une politique industrielle proactive et un plan d'investissement de l'UE. Seule une approche cohérente nous permettra de réussir une transition énergétique juste pour les travailleurs.

La modernisation et le développement de l'infrastructure de réseaux est un élément essentiel dans la lutte contre le changement climatique et la détérioration environnementale. En parallèle, l'accès à une électricité décarbonée et stable, à des tarifs abordables et en quantité suffisante, est fondamental pour assurer une transition écologique et numérique socialement juste et préserver un tissu industriel solide et durable ainsi que des emplois de haute qualité en Europe. Une infrastructure de réseaux robuste et opérationnelle doit accomplir la tâche complexe d'intégrer plus d'électricité renouvelable intermittente/non distribuable, des installations de recharge pour véhicules électriques, des solutions de flexibilité, une infrastructure de stockage durable dans les réseaux électriques, soutenue également par des énergies contrôlables faibles en carbone.

Selon la Commission européenne, la consommation d'électricité devrait augmenter d'environ 60 % d'ici à 2030 pour répondre à la demande croissante liée à l'électrification de nombreux

secteurs (mobilité, chauffage et refroidissement, industrie) ainsi qu'à la production d'hydrogène à faible teneur en carbone.

L'un des principaux défis consiste donc à intégrer une part toujours plus grande d'électricité renouvelable intermittente et à adapter les réseaux aux besoins d'un système électrique davantage décentralisé, avec une plus grande flexibilité et une gestion plus complexe de l'équilibre entre la demande et la consommation.

Or, nos réseaux électriques sont obsolètes et doivent être modernisés et développés de toute urgence pour répondre aux nouveaux besoins, en soutenant l'infrastructure électrique par une infrastructure numérique et de télécommunications solide et résiliente aux risques liés à la cybersécurité. En outre, pour favoriser la résilience du système énergétique de l'UE et diminuer notre dépendance aux importations d'énergie, nos systèmes énergétiques doivent également être mieux intégrés grâce à des interconnexions nouvelles.

Toutefois, l'équilibre et la résilience du système électrique européen ne peuvent être garantis que si tous les Etats membres contribuent à l'équilibre global par le biais de leur équilibre « production – consommation » au niveau de leurs territoires respectifs. Le maintien ou la création d'une capacité de production d'électricité décarbonée contrôlable constitueront également un point d'équilibre nécessaire à la stabilité de nos réseaux électriques.

Les besoins en investissements sont énormes, en particulier pour connecter les nouvelles sources d'énergie renouvelables. La Commission européenne estime que 584 milliards d'euros d'investissements dans les réseaux électriques seront nécessaires d'ici à 2030. Mais pour que la transition énergétique soit équitable et durable, la facture ne doit pas être uniquement à la charge par des gestionnaires de réseau (c'est-à-dire les GRT, les GRD) et, au bout du compte, des consommateurs par le biais des tarifs et des prélèvements. Il est essentiel d'augmenter significativement les investissements publics pour soutenir l'élargissement des réseaux.

Cela nécessitera une main d'œuvre qualifiée et une garantie d'emplois de qualité dans tous les domaines, de l'ingénierie à la maintenance, de la conception à la construction, des ouvriers aux chefs de projet. La pénurie de compétences pose déjà un problème à l'industrie de la production et du transport d'électricité et peut devenir un obstacle à la transition énergétique si des mesures adéquates ne sont pas prises. Nous sommes très préoccupés par le fait que des mesures globales visant à anticiper les besoins en compétences et à soutenir une formation adéquate font encore cruellement défaut dans de nombreux pays.¹

Dans ce contexte, la FSESP et industriAll Europe ont identifié des exigences clés pour la modernisation et l'amélioration des réseaux électriques européens :

¹ Comme indiqué dans la récente évaluation de la Commission des plans nationaux en matière d'énergie et de climat : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM%3A2023%3A796%3AFIN>

1. Mettre en place un cadre de politique industrielle approprié pour soutenir la filière énergétique européenne
 - 1.1. Nous réclamons une politique industrielle proactive capable de faciliter la transition vers une énergie propre et de promouvoir des emplois de haute qualité. Nous devons renforcer la résilience de l'UE et favoriser une chaîne de valeur énergétique européenne tout en maintenant un tissu industriel solide en Europe. Même si le plan industriel du pacte vert et le règlement pour une industrie à zéro émission nette sont des initiatives que nous saluons, nous regrettons qu'ils ne prévoient pas d'outils de politique industrielle plus concrets pour soutenir une infrastructure énergétique résiliente en Europe et des emplois de haute qualité. L'accent sur les aides d'Etat et l'absence de fonds de souveraineté risquent d'accentuer la fragmentation des Etats membres s'agissant de la modernisation et de l'expansion de leurs réseaux électriques.
 - 1.2. Il est essentiel de sécuriser les chaînes d'approvisionnement des composants et matériaux énergétiques critiques au niveau européen pour renforcer la souveraineté énergétique et réduire la dépendance aux sources extérieures. S'inspirant du modèle d'Airbus, une stratégie à l'échelle européenne pour développer et maintenir une chaîne d'approvisionnement solide est essentielle. Cela requiert une coordination à l'échelle européenne (et internationale) des stratégies pour sécuriser les matières premières et renforcer l'économie circulaire grâce au recyclage, aux investissements dans les capacités de production locale, à l'établissement de réserves stratégiques et à la promotion de l'innovation dans les technologies énergétiques. L'Europe pourra ainsi garantir un approvisionnement stable et fiable en composants essentiels pour son infrastructure énergétique, indispensable tant pour la sécurité énergétique que pour la stabilité économique. Compte tenu de la rareté et de l'augmentation des coûts des métaux, tels que le cuivre et l'aluminium, qui sont essentiels pour construire des extensions de réseaux, établir des connexions de producteurs d'énergie renouvelable distribuée, créer des réseaux énergétiques en mer et des interconnexions, les Etats membres devraient évaluer les coûts économiques et environnementaux associés et décider des projets à privilégier.
 - 1.3. Les longues procédures d'autorisation sont l'un des principaux obstacles au déploiement rapide des réseaux. Elles devraient être facilitées et accélérées par des services publics de qualité, des capacités administratives et des ressources financières accrues et non par une limitation des contrôles. Les procédures d'autorisation doivent continuer de maintenir et promouvoir les normes sociales, sociétales et environnementales les plus élevées.
 - 1.4. Nous appelons également à davantage de fonds pour les programmes de recherche et de développement aux niveaux européen et national. Les GRT et les GRD doivent à la fois améliorer les technologies existantes et en inventer de nouvelles pour renforcer la résilience du réseau et la sécurité des travailleurs.

- 1.5. Les GRD jouent un rôle clé dans l'adaptation des réseaux de distribution au nouveau paysage énergétique, notamment les prosummateurs, les nouvelles habitudes (par exemple, les véhicules électriques à batterie), la réponse à la demande, les compteurs intelligents, mais aussi pour la gestion des données et l'infrastructure informatique. Les besoins des GRD devraient être pris en compte dans la mise en œuvre du plan d'action sur les réseaux.
- 1.6. Les nouvelles infrastructures ne peuvent être construites qu'avec le consentement des communautés locales, en coopération avec les gouvernements locaux et régionaux et dans le cadre des lois nationales, y compris les réglementations environnementales. L'acceptation sociale est fondamentale, comme en témoignent les retards qu'accusent certains Etats membres. Par conséquent, une coordination et une réglementation fortes reposant sur les concepts d'intérêt général, de services publics et de citoyenneté seraient un atout.
- 1.7. Des investissements pour améliorer la capacité des réseaux énergétiques sont nécessaires à la fois au sein des Etats membres et au-delà de leurs frontières, et les GRT et les GRD doivent renforcer leur coopération au niveau européen. Une approche coordonnée de l'UE est primordiale pour équiper les réseaux en vue de l'augmentation de la production des énergies renouvelables ou la création d'une capacité de production décarbonée contrôlable, tout en respectant la prérogative des Etats membres dans le choix de leur bouquet électrique national.
- 1.8. Outre l'électrification de l'industrie à forte intensité énergétique, les secteurs du transport, y compris pour les véhicules commerciaux, doivent être considérés comme une priorité dans la planification du développement des réseaux. L'infrastructure de réseaux doit être conforme aux objectifs de réduction des émissions de l'UE pour ces secteurs. Cela doit inclure le stockage de l'électricité à grande échelle ainsi que le déploiement des infrastructures de recharge qui doit être conforme aux objectifs de réduction des émissions que l'UE a fixés pour le transport routier et les véhicules neufs. Le déploiement rapide d'un vaste réseau de stations de recharge, y compris pour les véhicules lourds, comme prévu dans la mise en œuvre du règlement sur l'infrastructure des carburants alternatifs, doit être considéré comme une condition préalable minimale, et le développement des réseaux doit être au centre des clauses de révision des réglementations sur les normes de CO2 et des rapports d'évaluation connexes attendus de la part de la Commission européenne. IndustriAll Europe et la FSESP rappellent l'importance du transport ferroviaire dans la décarbonation du secteur des transports et insistent sur l'importance de prendre en compte le développement des infrastructures ferroviaires dans le déploiement des réseaux électriques².
- 1.9. L'Europe fait face à des états d'urgence climatique de plus en plus fréquents et intenses. Les phénomènes météorologiques extrêmes ont déjà des répercussions sur les infrastructures et les travailleurs du secteur de l'énergie en Europe. L'adaptation des infrastructures (réseaux et centrales) au changement climatique est

² Voir la [prise de position d'industriAll Europe sur l'industrie ferroviaire](#)

une nécessité absolue. C'est pourquoi la préparation au changement climatique doit donc faire partie intégrante de la planification du développement des réseaux. En outre, pour atténuer autant que possible les conséquences du changement climatique, la protection du climat devrait faire partie des objectifs réglementaires de la planification des énergies renouvelables ou faibles en carbone et des réseaux électriques.

- 1.10. Investir dans les réseaux énergétiques existants est crucial pour s'adapter aux besoins énergétiques actuels et futurs et aux défis qui en découlent. Cette approche reconnaît qu'il n'existe pas de solution unique, car les besoins et les conditions varient d'une région à l'autre. Développer (connexions et réseaux d'utilisateurs pour éliminer la congestion) et moderniser (rénovation et reconstruction) l'infrastructure des réseaux peut renforcer sa capacité, sa fiabilité et son efficacité. Cela implique d'introduire des technologies de réseaux intelligents, d'améliorer la résistance aux effets climatiques et de veiller à ce que le réseau soit en mesure d'intégrer les sources d'énergie renouvelable ou faible en carbone. En adaptant les investissements aux besoins spécifiques de chaque région, nous pouvons créer un système énergétique plus robuste et adaptable.
- 1.11. Encourager une approche équilibrée de la production et de la consommation d'énergie aux niveaux national et régional peut permettre de limiter le besoin d'infrastructures de réseau étendues, tout en tenant compte de la répartition régionale actuelle des capacités de production et des grands consommateurs. Cela implique de développer des systèmes énergétiques décentralisés capables de produire de l'énergie à proximité des lieux de consommation, réduisant ainsi les pertes de transmission et la congestion des réseaux. En encourageant les projets locaux d'énergie renouvelable, en mettant en œuvre des programmes de réponse à la demande et en soutenant les mesures d'efficacité énergétique, nous pouvons créer un paysage énergétique plus équilibré et plus durable. Maintenir une marge de sécurité opérationnelle garantit que le système reste fiable et capable de répondre à la demande même en période de pointe ou en cas de perturbations inattendues.

2. Fournir un financement adéquat

- 2.1. Dans son plan d'action pour les réseaux, la Commission européenne reconnaît qu'un investissement de 584 milliards d'euros sera nécessaire d'ici à 2030 et estime que la majeure partie de cet investissement doit provenir du secteur privé. Nous convenons que les gestionnaires de réseaux privés et les producteurs d'énergie qui ont réalisé des milliards de bénéfices au fil des ans doivent assumer une partie des coûts de l'extension des réseaux, sans oublier ceux qui tirent parti de la valeur sans contribuer au bon fonctionnement des systèmes énergétiques (par exemple, les négociants et les commerçants). Dans le même temps, nous insistons sur le fait que le secteur public, le financement par les pouvoirs publics ainsi que la planification des réseaux électriques doivent jouer un rôle important.

- 2.2. Au vu des besoins financiers massifs, il est incompréhensible que des instruments de financement importants tels que le MIE Energie pour les projets transfrontaliers, soient réduits alors que leur champ d'application est élargi. Nous rappelons que le respect de nos objectifs en matière d'énergie et de climat, tout en renforçant la résilience de nos systèmes énergétiques, est un objectif européen commun qui doit être soutenu par un financement adéquat de l'UE. Tout financement européen consacré aux infrastructures énergétiques devrait également être fondé sur la neutralité technologique.
- 2.3. Etant donné l'ampleur financière, géographique et opérationnelle de l'investissement nécessaire pour moderniser le réseau électrique, il faut un plan financier européen pour une transition énergétique juste, utilisant des fonds durables et souverains de l'UE. Ce plan doit se concentrer sur l'intérêt sociétal commun et limiter les profits injustes et excessifs ainsi que les bénéfices exceptionnels.
- 2.4. En outre, il est nécessaire de garantir davantage de ressources propres de l'UE (budget) pour soutenir un déploiement cohérent des réseaux et aider les Etats membres qui ont moins de capacités pour financer la modernisation des infrastructures. Nous insistons sur l'importance du rôle que la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) a joué dans le financement des projets d'infrastructure.
- 2.5. L'accès aux fonds de l'UE doit être assorti de conditionnalités sociales, basées sur la cohésion sociale, la qualité de l'emploi et la promotion du dialogue social. Les critères relatifs aux conditionnalités sociales, tels que ceux définis dans le règlement pour une industrie « zéro net », doivent être davantage développés.
- 2.6. Nous soulignons l'importance de développer des services publics de qualité disposant des capacités administratives nécessaires au niveau des Etats membres pour accéder aux instruments de financement de l'UE disponibles tels que le FEDER, le fonds de cohésion et le fonds de modernisation.
- 2.7. Le besoin massif d'investissements dans les infrastructures de réseau est en contradiction avec les règles budgétaires de l'UE en matière de dépenses nationales et avec les récents plans visant à rétablir des mesures d'austérité. Pour permettre les investissements nécessaires, l'UE et les Etats membres doivent faire marche arrière et stopper toute nouvelle mesure d'austérité.
- 2.8. Dans de nombreux Etats membres, les investissements dans le réseau de transmission ont diminué ces dernières années en raison de la réduction des dépenses publiques. Cela entraîne une hausse des prix de l'électricité pour les consommateurs privés et les entreprises, car les réseaux sont principalement financés par des tarifs qui se traduisent par des coûts d'électricité nettement plus élevés pour les particuliers et les entreprises. Cela signifie que nous nous éloignons de plus en plus de l'objectif d'une énergie abordable pour tous.

- 2.9. L'exposition à la volatilité des marchés financiers accroît les risques d'investissement. Pour y remédier, il convient de recourir à l'aide financière européenne et à un financement de la Banque européenne d'investissement. Ces investissements devraient être accompagnés d'objectifs mesurables, tout au long de la chaîne d'approvisionnement européenne des réseaux de transport et de distribution d'électricité.
- 2.10. Un environnement imprévisible peut avoir des effets négatifs sur l'investissement. Pour les producteurs d'énergie et la construction de réseaux électriques, il faut une perspective stable et prévisible. Cela nécessite une coordination forte entre tous les acteurs de l'infrastructure énergétique (opérateurs de production et gestionnaires de réseaux) afin de garantir une performance optimale, une stabilité économique et une vision commune à long terme. Une agence européenne de l'énergie strictement indépendante pourrait assumer ce rôle.
- 2.11. Le financement essentiel de la recherche et du développement doit être revu à la hausse, au-delà de l'engagement européen (3% pour tous les secteurs confondus) avec un objectif de 5% dans le domaine de l'énergie et de l'efficacité énergétique.
3. Un rôle plus fort pour le secteur public
- 3.1. La privatisation croissante de la maintenance et de l'exploitation des installations de distribution d'électricité est allée de pair avec la maximisation des bénéfices et le manque d'investissement dans les réseaux électriques. Pour ne pas répéter les mêmes erreurs, il est nécessaire d'analyser à l'échelle européenne les effets de la déréglementation des marchés de l'électricité, au niveau de l'environnement de travail, de la tarification et du fonctionnement du marché de l'électricité dans son ensemble.
- 3.2. Les objectifs financiers à court terme des entreprises privées sont en contradiction avec l'approche à long terme requise pour le secteur et s'avèrent être un obstacle à la réindustrialisation. Les entreprises privées, même si elles fournissent des services publics, sont soumises à la pression d'atteindre des objectifs financiers. Nous pensons que le secteur public doit jouer un rôle beaucoup plus important pour relever ces défis et nous préconisons un renforcement du rôle du service public dans une planification et un développement cohérents des réseaux. Nous avons impérativement besoin d'une réglementation forte si nous voulons réussir à long terme, ainsi que d'une planification gérée, surveillée, contrôlée et orientée vers l'intérêt général.
- 3.3. En outre, l'on peut s'attendre à ce que l'expansion du réseau financée par le secteur public soit nettement plus favorable que l'expansion du réseau privé en raison des coûts de refinancement plus faibles (primes de risque) et de l'absence de rendement escompté. Les prix de l'électricité pourraient donc diminuer pour tout le monde en raison de la baisse des redevances d'accès au réseau.

- 3.4. Nous réclamons la création d'une agence européenne de l'énergie indépendante. Une telle agence doit agir dans l'intérêt public et être strictement indépendante des opérateurs, des acteurs « économiques » (c'est-à-dire les producteurs, les négociants, les agrégateurs, les gestionnaires d'infrastructure) ainsi que du monde de la finance et des agences de notation. Une agence européenne de l'énergie indépendante pourrait assurer la coordination entre les autorités nationales pour une planification et une gestion cohérentes de l'infrastructure des réseaux, conformément aux objectifs ambitieux de l'UE en matière de climat et d'énergie. Cette gestion cohérente doit aussi passer par un équilibre entre l'offre et la demande au niveau national (une mission dévolue à chaque GRT). Nous demandons la participation active des partenaires sociaux à sa gouvernance.
- 3.5. Nous demandons aux Etats membres d'élaborer des plans nationaux pour les réseaux de transport et de distribution de l'électricité qui prévoient l'interconnexion entre les pays, la flexibilité de l'ensemble du réseau, des mécanismes de réponse aux coupures imprévues et l'amélioration des délais de réponse pour rétablir les connexions électriques.
- 3.6. Une réglementation stricte pour les GRT et GRD est nécessaire pour garantir la sécurité de l'approvisionnement, promouvoir la durabilité environnementale de l'ensemble du système énergétique et protéger les utilisateurs des réseaux contre les frais excessifs.

4. Reconnaître le rôle crucial des travailleurs

- 4.1. Le renouvellement des anciennes lignes électriques, des transformateurs et des installations de téléconduite nécessite une main d'œuvre nombreuse et hautement qualifiée, capable de réaliser des travaux de maintenance lourds. Tous les plans d'investissement, que ce soit au niveau de l'UE, national ou de l'entreprise, doivent anticiper et prendre en compte le nombre et les compétences de la main d'œuvre nécessaire.
- 4.2. Compte tenu de la transition en cours, de nouveaux programmes de formation de qualité doivent être développés en fonction des compétences requises, en mettant l'accent sur l'extension des réseaux et l'exploitation/la maintenance, qui connaissent une pénurie de main d'œuvre importante. Les possibilités de transition entre emplois devront également être examinées pour les travailleurs des secteurs fortement touchés par la transition énergétique. Des programmes de perfectionnement et de développement des compétences sont essentiels pour exploiter le potentiel de ces secteurs. De nouveaux métiers et de nouvelles missions sont apparus dans le domaine de la production d'énergie et de la construction des réseaux électriques. Un système d'enseignement approprié, compatible au niveau de l'UE, doit être créé pour répondre à ces besoins.
- 4.3. Par ailleurs, les compétences nécessaires aux industries électriques doivent être enseignées aux jeunes citoyens européens dans le cadre de leur cursus scolaire. Des

travaux pratiques doivent être mis en place pour leur permettre d'acquérir les connaissances par leur propre expérience. L'éveil de leur intérêt par la familiarisation avec la production et le transport de l'énergie électrique renforcera leur désir de rejoindre ces industries à l'âge adulte.

- 4.4. L'extension et la modernisation des réseaux présentent de nouveaux risques pour la santé et la sécurité des travailleurs concernés, par exemple, en raison de la perte d'expertise dans des domaines tels que l'entretien des lignes électriques aériennes, l'instabilité des anciennes infrastructures devant être renouvelées et compte tenu du changement climatique et des conditions météorologiques extrêmes. Plus récemment, de nouveaux risques pour la santé et la sécurité sont apparus du fait d'attaques contre des infrastructures énergétiques critiques. Il convient également d'accorder une attention toute particulière aux travailleurs seniors et d'adapter leurs missions professionnelles. Pour ce faire, il est urgent de développer, au niveau national ou au niveau de l'UE, un plan relatif aux nouveaux risques pour la santé et la sécurité élaboré dans le cadre d'un dialogue social avec les représentants des syndicats.
- 4.5. Plus récemment, de nouveaux risques liés à la cybersécurité sont apparus en raison des tensions géostratégiques, ce qui implique la nécessité de créer de nouveaux emplois et d'acquérir de nouvelles compétences en matière de cybersécurité afin de sécuriser les réseaux de transport et de distribution. La réponse à ces risques engendre des coûts supplémentaires à la charge des consommateurs, mais il n'existe pas d'alternative.
- 4.6. L'infrastructure énergétique est un atout stratégique national. Il est donc nécessaire de disposer d'une main-d'œuvre interne valorisée, dès la phase de construction et tout au long de la durée de vie du réseau, afin de maintenir la sécurité de l'approvisionnement en électricité, plutôt que d'externaliser ce rôle vital à des travailleurs aux contrats précaires et aux conditions de travail mauvaises.
- 4.7. Le secteur de l'énergie connaît déjà une pénurie de main d'œuvre. Pour y remédier, il faut rendre le secteur plus attrayant en proposant de meilleures conditions de travail, des possibilités d'évolution de carrière, un nouveau statut pour les travailleurs, ainsi qu'une plus grande diversité sur le lieu de travail et des mesures spécifiques visant à accroître le nombre de femmes. Des effectifs suffisants sont nécessaires pour assurer la maintenance et la surveillance, garantir le bon fonctionnement de l'approvisionnement en électricité – y compris en temps de crise – et pour préparer la transition vers une énergie propre.
- 4.8. Nous soulignons le rôle crucial du dialogue social pour garantir l'attractivité du secteur. A travers les négociations collectives, les syndicats et les employeurs peuvent garantir des emplois de haute qualité et de bonnes conditions de travail qui attirent de nouveaux talents et des potentiels inexploités, en particulier les femmes et les travailleurs des industries touchées par la transition énergétique, dans ce secteur. Il est donc nécessaire de promouvoir et de renforcer les systèmes de négociation collective et leur couverture.

- 4.9. Alors que la pression augmente pour développer de nouvelles capacités de réseau et garantir la stabilité du réseau, en réponse à l'augmentation de la demande d'énergie, la nécessité de garantir un nombre suffisant de travailleurs qualifiés et d'experts capables de développer l'infrastructure ainsi que d'entretenir et d'exploiter le réseau est tout aussi importante que les besoins d'infrastructures eux-mêmes. Nous insistons donc sur le fait que toute stratégie en matière de compétences qui n'accorde pas la priorité à des conditions de travail de qualité et à des salaires décents pour l'ensemble du personnel (y compris les sous-traitants) est vouée à l'échec. Un véritable dialogue social et des négociations collectives sectorielles sont indispensables et doivent donc être inclus dans les stratégies de compétences et dans le plan d'action de l'UE pour les réseaux.

IndustriAll Europe et la FSESP soulignent que pour mener une transition énergétique juste, le système énergétique européen ne peut pas reposer sur la pure logique de rentabilité, mais doit reposer sur des critères solides de bien public, de durabilité et de qualité. La priorité doit être accordée à la réduction de la dette environnementale plutôt que de la dette financière. L'austérité fiscale et les politiques purement axées sur le marché vont à l'encontre du bien-être des citoyens et des travailleurs et de la lutte contre le changement climatique et de la protection de l'environnement.

Afin de défendre les intérêts des travailleurs et d'améliorer ainsi le recrutement et la fidélisation de la main d'œuvre dans le secteur de l'énergie, les syndicats doivent avoir voix au chapitre, tant dans la planification que dans le processus. Les défis à relever sont à l'échelle européenne, il est donc essentiel que les syndicats coordonnent leur action et jouent un rôle plus important au niveau de l'UE.